

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0074 Séance du Conseil : 07 AVRIL 2025
AFFECTATION DE RÉSULTAT - EXERCICE 2024 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLIBÉRIS BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 01 avril 2025 à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY.

Étaient absents/excusés :

Julie SANZ, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 37

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 3

Secrétaire de Séance :

Jacques VILANOVE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250407-DL2025-0074-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M49, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les résultats du compte administratif 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérés – votés par le Conseil communautaire en séance du 07 avril 2025, sont repris comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Affectation de résultat	
section INVESTISSEMENT	
Report du résultat N-1	396,62 €
Résultat 2024 en section d'investissement	
Résultat de clôture au 31/12/2024 à intégrer au budget assainissement 2025 au 001	396,62 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Déficit RAR	0,00 €
Besoin de financement (si négatif : déficit/si positif : excédent)	396,62 €

section FONCTIONNEMENT	
Report du résultat N-1	31 292,46 €
Résultat de clôture de l'exercice	-12 999,67 €
Résultat de clôture au 31/12/2024	18 292,79 €
Couverture du besoin de financement au 1068	0,00 €
Résultat de clôture à intégrer au budget assainissement 2025 au 002	18 292,79 €

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte la proposition du Président,

Décide d'affecter les résultats tels qu'énoncés ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 09/04/2025

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.